Image not found or type unknown

Prise des congés apres AM

Par **benj39**, le **31/08/2015** à **16:11**

Bonjour je viens quérir de l'aide pour mon problème.

je devais être en CP du 24/08 au 4/09 mais arrêter par mon médecin pour Tendinite de l’épaule. Mon Ar se stop le 7/09 reprise le 08/09 si pas de prolongations.
j'ai voulu négocier mes Cp a la sortie de mon AM pour avoir encore 15j de repose pour mon épaules et revenir en forme. Mais celui ci me dit qu'il doit voir avec son planning bla bla j'ai essayer de lui faire comprendre que c'est dans son intérêt car si je reprends maintenant il y'a le risque de rechute, il ne veut rien savoir et ma dit fait une feuille de demande de Cp et on verra.

Question: Puis je prendre mes Cp collé a mon Am ou peut il m'en empêcher et devoir posé a une date ultérieur ?

Par **janus2fr**, le **31/08/2015** à **16:14**

Bonjour,
Vous ne pouvez pas imposer à l'employeur de prendre vos CP juste après l'arrêt maladie.

Par **benj39**, le **31/08/2015** à **16:18**

ok pas de problème, comme je lui ai dis si jamais je me refais mal il aura tt gagné parce que je serais tjs pas dispo et tjs pas posé mes Cp, c’était dans son intérêt pour le coup ^_^

Par **P.M.**, le **31/08/2015** à **16:42**

Bonjour,
Si l'arrêt-maladie a duré au moins 30 jours, vous devez en tout cas passer une visite de reprise...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés